

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78014

Objet

BUDGET PRIMITIF  
1978  
DE L'OFFICE DU  
TOURISME

DATE DE CONVOCATION

27 Février 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 Février 1978

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 21  
Nombre de votants 27

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le trois Mars à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M TETARD

Etaient présents : MM. DUFOUR, Mle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET, LIS  
FABER, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. DUFOUR, BOUTET par M. BOUCHET,  
COLLE par M. TETARD, Mme TACQUET par M. BUJARD, VIAUD par M. PELLETIER,  
PAPEAU par M. GUICHAOUA.

Absents : MM.

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Comité Directeur de l'Office du Tourisme dans  
sa séance du 17 NOVEMBRE 1977 a voté le Budget Primitif  
1978, s'élevant à :

- SECTION D'INVESTISSEMENT -Dépenses et  
Recettes .. 25 764,90 F
- SECTION DE FONCTIONNEMENT -Dépenses et  
Recettes .. 2 085 600,00 F

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Budget Primitif 1978 de l'Office du Tourisme
- Vu l'avis de la Commission Municipale du Tourisme en  
date du 1er Décembre 1977,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du  
12 JANVIER 1978,

### DECIDE :

- d'approuver le Budget Primitif 1978 de l'Office du  
Tourisme s'élevant en dépenses et en recettes à :

- Section d'Investissement 25 764,90 F  
- Section de Fonctionnement 2 085 600,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an  
susdits.

Ont signé au Registre, MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**APPROUVE**

ROCHEFORT-sur-MER, le 17 MARS 1978

Le Sous-Préfet.

P. HUG

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE - MARITIME

---

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME ROYAN

---

# BUDGET PRIMITIF

## EXERCICE

### 1978

SECTION D'INVESTISSEMENT.

article	LIBELLES	Propositions du Directeur	Vote du Comité de Direction	Vote du Conseil Municipal
	DEPENSES ....	25 764,90	25 764,90	
2140	Matériel administration générale .....	25 764,90	25 764,90	
	RECETTES .....	25 764,90	25 764,90	
2148	Amortissement du matériel .....	25 764,90	25 764,90	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

article	LIBELLES	Proposition du Directeur,	Vote du Comité de Direction	Vote du Conseil Municipal
	DEPENSES .....	2 085 600	2 085 600	
602-3	Achat de Carburant .....	3 100	3 100	
602-4	Achat de Combustible .....	77 600	77 600	
602-7	Achat de Fournitures diverses .....	20 000	20 000	
610	Frais de Personnel .....	781 700	781 700	
612	Appointements .....	4 000	4 000	
613	Indemnité et avantages en espèces divers quote-part sur leçons (tennis-natation)	27 000	27 000	
617	Charges de Sécurité Sociale .....	250 000	250 000	
617-5	Caisse de Retraite ( IRCANTEC ) .....	15 600	15 600	
618	Caisse de Chômage ( ASSEDIC ) .....	16 300	16 300	
620	Taxe sur les Salaires .....	18 000	18 000	
620-0	Taxe Professionnelle .....	2 000	2 000	
622-0	Taxe sur la Valeur ajoutée .....	35 000	35 000	
628	Taxes diverses .....	13 300	13 300	
630	Loyer et charges locatives .....	80 000	80 000	
631	Entretien et réparation des installations	103 000	103 000	
632	Travaux à exécuter à l'extérieur .....	1 500	1 500	
634	Fournitures faites à l'entreprise .....	74 800	74 800	
638	Assurances .....	16 000	16 000	
641	Voyages et déplacements .....	32 000	32 000	
660-0	Affiches, annonces et insertions .....	40 000	40 000	
660-2	Dépenses des manifestations .....	100 000	100 000	
660-6	Autres frais de gestion .....	190 000	190 000	
661	Missions, réceptions, accueil .....	32 000	32 000	
662	Fournitures de Bureau .....	22 000	22 000	
663	Documentation générale .....	3 500	3 500	
664	Frais de P.T.T. ....	67 000	67 000	
668	Subventions accordées .....	34 435,10	34 435,10	
6814	Dotation au compte d'amortissement .....	25 764,90	25 764,90	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

article	LIBELLES	Proposition du Directeur.	Vote du Comité de Direction	Vote du Conseil Municipal
	RECETTES ....	2 085 600	2 085 600	
701	Produits Piscine de Foncillon .....	160 000	160 000	
702	Produits Garden-Tennis .....	385 000	385 000	
703	Produits Bar du Garden-Tennis .....	85 000	85 000	
703-1	Produits Bar du Palais des Congrès .....	30 000	30 000	
704	Prestations de services-location salles.	170 000	170 000	
711	Subventions reçues de la Commune .....	957 000	957 000	
714	Redevances versées par Concessionnaire..	50 000	50 000	
714-1	Redevances versées par Traiteurs .....	13 000	13 000	
714-2	Redevances versées par Hôteliers .....	8 000	8 000	
719	Cotisations Membre d'Honneur .....	15 000	15 000	
750	Produits de la Taxe de séjour .....	130 000	130 000	
760	Produits de la Publicité .....	16 000	16 000	
764	Produits accessoires .....	66 600	66 600	

- budget primitif approuvé par le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme dans sa séance du 17 novembre 1977.



APPROUVE

ROUEN-3/MER, le 17 MARS 1978

Le Sous-Prefet.

H

P HUG

VU

Le Maire

Président de l'Office du Tourisme,



Guy TÉTARD

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME  
DE ROYAN

ROYAN, LE



PALAIS DES CONGRÈS  
BOITE POSTALE 102  
17201 ROYAN CEDEX  
TÉL. : (48) 05.70.34 (ORIENTATION MULTIPLES)  
TÉLEX : OFITOUR ROYAN 790441

NIRÉF

- BUDGET 1978 -

TARIF DES REDEVANCES

Le taux des cotisations " Membres d'Honneur " de l'Office Municipal du Tourisme est fixé pour 1978 à la somme de : 150,00 francs ( CENT CINQUANTE FRANCS ).

à Royan, le 28 février 1978.

le Directeur,

G. DORBEAU



OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME  
DE ROYAN

-----

B U D G E T 1 9 7 8

Tableau des Personnels Permanents

OFFICE DU TOURISME :

- 1 Directeur assimilé à Secrétaire Général Adjoint  
( commune de 20 à 40 000 habitants ).  
+ indemnité pour travaux supplémentaires.
- 1 Agent Comptable assimilé à Chef de Bureau  
Prime de responsabilité,  
Indemnité pour travaux supplémentaires.
- 1 Comptable assimilé à Rédacteur
- 1 Secrétaire bilingue-sténo-dactylographe-assimilée à Agent Principal  
( groupe VII )
- 2 Sténo-dactylographes, échelle type groupe IV.
- 1 Secrétaire assimilé à Commis, échelle type groupe III.

PALAIS DES CONGRES :

- 1 Sténo-dactylographe, échelle type groupe IV, employée à mi-temps par la  
Commission des Congrès du Syndicat des Hôteliers, qui verse 1/2 salaire  
et par l'Office Municipal du Tourisme qui verse l'autre moitié du salaire.
- 1 Responsable des Congrès assimilé à Chef de section des services  
techniques.
- 1 Technicien audio-visuel assimilé à ouvrier professionnel, 1ère catégorie.
- 1 Femme de service à mi-temps (4 heures/Jour)-salaire : horaire brut :  
11,63 francs.
- 2 Femmes de service 1ère catégorie, échelle type groupe II.
- 1 Manutentionnaire, rémunération mensuelle selon le smic, à temps  
complet d'octobre à février.

.../...



GARDEN-TENNIS :

- 1 Jardinier assimilé à manoeuvre spécialisé
- 1 Jardinier assimilé à Chef d'Equipe d'ouvriers spécialisés.
- 1 Concierge : logement assuré.

Rémunération : - ménage : rémunération horaire du SMIC  
4 heures juillet et août  
3 heures avril, mai, juin et septembre  
2 heures le reste de l'année.

- gestion des bars :  
Fixe de 1 400 frcs brut en juillet et août  
Fixe de 550 frcs brut : avril, mai, juin  
et septembre.

plus un pourcentage de 10 % sur les ventes.

- caissière : vente billets et cartes (régisseur de recettes).

rémunération brute mensuelle de 650,00 frcs + indemnité de responsabilité, pour les mois de mars, avril, mai, septembre et octobre.

- 1 Jardinier rémunération mensuelle, selon le SMIC à temps complet, de mars à septembre.

PISCINE DE FONCILLON :

- 1 responsable technique à mi-temps, sauf de mai à octobre.  
rémunération mensuelle brute de : 1 200,00 francs.

à ROYAN, le : 28 FEV. 1978

Le Directeur,



G. DORBEAU

TABLEAU DES PERSONNELS SAISONNIERS :

Taxe de séjour : ( 15 juin au 30 septembre ).

- 5 régisseurs : rémunération mensuelle brute : 1 900,00 frcs.  
+ indemnité de responsabilité.

Piscine de Foncillon : ( 1er mai au 30 septembre ).

- 1 Chef de bassin, Maître-Nageur-Sauveteur - travailleur indépendant, perçoit une quote-part . ) Forfait leçon : 8,50  
sur les leçons de natation de ) Leçon individuelle : 9,00
- minimum de rémunération garanti : 14 000 francs.
- 1 Maître-Nageur-Sauveteur (échelle type groupe IV) dans le cas où le personnel municipal de la piscine couverte serait mis à la disposition de l'Office du Tourisme, le recrutement d'un Maître-Nageur-Sauveteur ne serait pas nécessaire.
- 1 Caissière principale, rémunération mensuelle brute : 2 800,00 frcs
- 2 Caissières, rémunération mensuelle brute de : 2 040,00 frcs
- 1 Responsable technique à plein temps d'avril à octobre, rémunération mensuelle brute de : 2 700,00 frcs.
- 1 Femme de Service, rémunération horaire brute : 11,60 frcs
- 1 Femme de Service, à mi-temps : 4 heures par jour, rémunération horaire brute : 11,60 frcs

Garden-Tennis :

- 1 Directeur technique, du 1er avril au 30 septembre.  
rémunération mensuelle brute : 4 300,00 frcs
- 1 Arroseur du 1er juillet au 31 août.  
rémunération brute mensuelle : 2 040,00 frcs
- 2 Hôtesses : - 1° - rémunération mensuelle brute de : 3 500,00 frcs  
du 1er juin au 31 Août. (Responsable)
- 2° - rémunération mensuelle brute de : 2 600,00 frcs  
du 1er juin au 31 Août.
- 1 Barman, rémunération mensuelle brute de : 1 400,00 francs,  
+ 10 % sur les ventes,  
du 15 Juin au 15 septembre.

Office du Tourisme :

- 1 manoeuvre, rémunération mensuelle brute : S.M.I.C.
- 1 sténo-dactylo (mi-temps) rémunération mensuelle brute : 2 300,00 frcs

à ROYAN, le :  
Le Directeur

G. DORBEAU

